

**OBJET** : Contrat pour la mise à disposition à titre précaire, révocable et gracieux des locaux du conservatoire à rayonnement communal Nina Simone à Romainville – Association Les Porteurs d'Ombres

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent les conditions d'affectation ou d'occupation et de location, constitutive ou non de droits réels des biens meubles et immeubles appartenant ou gérés par l'établissement public territorial, sur le domaine public ou privé, et signer les conventions afférentes ;

**Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

**Vu** la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

**Vu** la délibération 2011\_12\_13\_27 du Conseil communautaire du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 3 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le conservatoire à rayonnement communal Nina Simone à Romainville ;

**Vu** la délibération CT2022-09-27-33 du Conseil de territoire du 27 septembre 2022 (R.D. du 3 octobre 2022) portant modification des tarifs des redevances pour la mise à disposition ponctuelle du domaine public territorial et des conventions types ;

**Vu** le contrat de mise à disposition de locaux du conservatoire Nina Simone au profit de l'association Les Porteurs d'Ombres, en vue de l'organisation de répétitions du spectacle « Danses de travers et musique à fuir » du 24 avril au 8 mai 2023 ainsi que le 21 mai, en lien avec le projet culturel du conservatoire ;

**Considérant** l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le contrat de mise à disposition à titre gracieux au profit de l'association Les Porteurs d'Ombres – 44 rue Paul Vaillant Couturier – 93130 Noisy le Sec, du 24 avril au 8 mai 2023 ainsi que le 21 mai.

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ; Par ailleurs notification en est faite à l'association Les Porteurs d'Ombres.

Fait à Romainville, le 21 avril 2023,

Signé électroniquement par : Patrice BESSAC  
Date de signature : 28/04/2023  
Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le

tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
RD Préfecture : 03/05/2023  
Publication 04/05/2023

Avis de réception en préfecture  
093-200057875-20230421-D2023\_337-C  
Date de télétransmission : 03/05/2023  
Date de réception préfecture : 03/05/2023